



Assemblée

Distr. générale
25 juillet 2018
Français
Original : anglais

Vingt-quatrième session

Kingston, 23-27 juillet 2018

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Pouvoirs des représentants à la vingt-quatrième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

Président : Urs Daniel Engels (Allemagne)

1. À sa 171^e séance plénière, le 23 juillet 2018, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a constitué une commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Chili, Jamaïque, Myanmar, Pologne, Sénégal et Tonga.
2. Le 25 juillet 2018, la Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance et élu Urs Daniel Engels (Allemagne) à sa présidence pour la vingt-quatrième session.
3. La Commission a examiné les pouvoirs des représentants participant à la vingt-quatrième session de l'Assemblée. Elle était saisie d'un mémorandum du secrétariat daté du 25 juillet 2018 sur l'état de ces pouvoirs.
4. Au 25 juillet, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du Chef d'État ou de gouvernement, du Ministre des affaires étrangères ou d'une personne habilitée par le Ministre avaient été présentés pour les représentants des 59 États ci-après, qui participaient à la vingt-quatrième session de l'Assemblée : Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Australie, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Ghana, Guyana, Honduras, Îles Cook, Inde, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kiribati, Koweït, Lesotho, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Seychelles, Singapour, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago et Viet Nam¹.
5. Au 25 juillet, des informations concernant la nomination de représentants participant à la vingt-quatrième session de l'Assemblée avaient été communiquées, par télécopie ou sous la forme de notes verbales paraphées émanant de ministères, d'ambassades, de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies,

¹ La liste figure au paragraphe 1 du mémorandum du secrétariat.



de missions permanentes auprès de l'Autorité ou d'autres autorités ou services gouvernementaux par les 16 États ci-après participant à la session de l'Assemblée : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Comores, Costa Rica, Cuba, Égypte, Eswatini, Gambie, Haïti, Iraq, Italie, Kenya, Nigéria, Oman et République dominicaine, ainsi que par l'Union européenne².

6. Le Président a proposé que la Commission accepte les pouvoirs de tous les représentants mentionnés dans le mémorandum du secrétariat, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants visés au paragraphe 2 du mémorandum seraient communiqués au secrétariat dès que possible. Il a présenté à la Commission le projet de décision ci-après pour adoption :

La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la vingt-quatrième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins visés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du secrétariat daté du 25 juillet 2018,

Accepte les pouvoirs desdits représentants.

7. La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix.

8. Par la suite, le Président a proposé que la Commission recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision consigné au paragraphe 10 ci-après.

9. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport est présenté à l'Assemblée.

Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs

10. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision ci-après :

Projet de décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs des représentants à la vingt-quatrième session de l'Autorité internationale des fonds marins

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs³.

² La liste figure au paragraphe 2 du mémorandum du secrétariat.

³ [ISBA/24/A/7](#).